

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA VILLE DE LA MALBAIE

AVIS DE CONVOCATION

À Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, Rang Sainte-Mathilde Est, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue St-Raphaël La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins , La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, Boul. Kane La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilotte : 435, Rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, Chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Philippe Harvey : 88, rue Principale, La Malbaie, G5A 2A4

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée Caroline Dion, Greffière de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par Madame la Mairesse Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le lundi 7 décembre 2009, à 20 heures, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
- 2- Résolution de concordance;
- 3 - Résolution de courte échéance;
- 4- Période de questions;
- 5- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 23 novembre 2009.

Caroline Dion, Greffière

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Caroline Dion, Greffière, certifie que j'ai signifié l'avis ci-dessus aux membres du Conseil, en remettant une copie dudit avis de convocation à : Madame la Mairesse Lise Lapointe, Mesdames Francine Pilotte et France Bouchard, Messieurs Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard, Blaise Lessard et Philippe Harvey en ce jour.

Donné à la Malbaie, ce 23^e jour du mois de novembre deux mil neuf.

Caroline Dion, Greffière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 7 décembre 2009

À une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 20 heures, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 7^e jour du mois de décembre deux mil neuf, à laquelle séance sont présents:

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Daniel Lavoie, Directeur Général, Madame Johanne G. Tremblay, Directrice Générale Adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION 350-12-09

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déclarer la séance dûment convoquée et ouverte.

1 - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
RÉSOLUTION 351-12-09

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 586-91, 657-95, 701-99, 733-00, 775-03, 782-03, 870-08, 872-08 et 893-09, la Ville de La Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 décembre 2009, au montant de 6 013 000.00 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

445 000.00 \$	1.00 %	2010	459 000.00 \$	1.50 %	2011
473 000.00 \$	2.25 %	2012	474 000.00 \$	2.75 %	2013
4 162 000.00 \$	3.10 %	2014			

Prix : 98.59600

Coût réel : 3.28593 %

Financière Banque Nationale Inc.

445 000.00 \$	1.10 %	2010	459 000.00 \$	1.50 %	2011
473 000.00 \$	2.25 %	2012	474 000.00 \$	2.75 %	2013
4 162 000.00 \$	3.10 %	2014			

Prix : 98.60000

Coût réel : 3.28676%

Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. – B.M.O. Nesbitt Burns Inc.

445 000.00 \$	1.10 %	2010	459 000.00 \$	1.60 %	2011
473 000.00 \$	2.35 %	2012	474 000.00 \$	2.80 %	2013
4 162 000.00 \$	3.15 %	2014			

Prix : 98.54983

Coût réel : 3.35392%

RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.

445 000.00 \$	1.25 %	2010	459 000.00 \$	2.00 %	2011
473 000.00 \$	2.50 %	2012	474 000.00 \$	3.00 %	2013
4 162 000.00 \$	3.25 %	2014			

Prix : 98.61880

Coût réel : 3.45955%

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Valeurs Mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 013 000.00 \$ de la Ville de La Malbaie soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et la Trésorière et/ou son remplaçant soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la Trésorière et/ou son remplaçant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

2 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE **RÉSOLUTION 352-12-09**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Malbaie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 6 013 000.00 \$:

<u>Règlements d'emprunt #</u>	<u>Pour un montant de</u>
586-91	39 300.00 \$
657-95	1 465 000.00 \$
701-99	389 900.00 \$
733-00	2 025 500.00 \$
775-03	289 000.00 \$
782-03	556 300.00 \$
870-08	529 000.00 \$
872-08 (Infra Qué.-mun.)	602 000.00 \$
893-09	117 000.00 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces obligations sont émises :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 013 000.00 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 décembre 2009;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : La Caisse Populaire de La Malbaie 130, rue John-Nairne La Malbaie (Québec) G5A 1Y1;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 23 juin et le 23 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*;

QUE les obligations soient signées par la Mairesse et/ou son remplaçant et la Trésorière et/ou son remplaçant. La Ville de La Malbaie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

3 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE **RÉSOLUTION 353-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 013 000.00 \$, effectué en vertu des règlements numéros 586-91, 657-95, 701-99, 733-00, 775-03, 782-03, 870-08, 872-08 (Infra Québec-municipalité) et 893-09, la Ville de La Malbaie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 23 décembre 2009); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros : 657-95, 701-99, 733-00, 775-03, 782-03, 870-08, 872-08 et 893-09, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

4 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens s'est tenue à 20h08 et il n'y a eu aucune question.

5– LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 354-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20h08.

Lise Lapointe, Mairesse

Caroline Dion, Greffière